

*Extrait du registre des
délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie Desquesne, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, MM. Daligault, Mèche, Frappy, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lemeray, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor, Mme Rolland et M. Siquot

Ont donné pouvoir : Mme Bouclier à M. Elisabeth, Mme Collibeaux à Mme Desquesne, M. Gascouin à Mme Lemeray et Mme Mourocq à M. Mèche

Excusés : Mmes Roelandt, Catherine et Lair

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191216-20_02081-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020

ANNULE et REMPLACE

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 24 - votants : 28	N° 11 / 8-1-6 Date de la convocation et d'affichage : 10 décembre Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération
Secrétaire de séance M. Anckaert	Objet : Centre aquatique de Condé-en-Normandie – Convention d'accès 2019-2020 – Collège Albert Camus de Tinchebray

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu Monsieur Daligault qui expose que la convention concerne la mise à disposition du centre aquatique au collège «Albert Camus» de Tinchebray pour la pratique d'une activité aquatique structurée et encadrée. Elle définit notamment les créneaux attribués et le coût afférent, les conditions d'accès des pratiquants et les règles de surveillance et de sécurité.

La convention est établie pour l'année scolaire 2019-2020 et prévoit une participation du Conseil Départemental de l'Orne de 107 € par séance soit 2 140 € au total.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'accès 2019-2020 entre la commune, le Conseil Départemental de l'Orne et le collège «Albert Camus» de Tinchebray,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 18 décembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

